



MA FEMME DEMANDE 2000 EURO DOMMAGE MORALE

Par **Jamesdine**, le **18/04/2011** à **03:39**

bonsoir,

je me suis marié aout 2010 avec une jeune femme de 28 ans étudiante, moi 34 ans, j'ai pas prit beaucoup de temps a connaitre cette femme, je me suis trompé sur elle et je demande le divorce a la cour d'oran la raison et qu'elle m'a envoyé des photos via net a moitié nue, elle a mit des photos sur facebook aussi, pour moi c'est un manque de respect totale ya pas eu de consommation de mariage et pas de fetha, moi j'ai demandé au juge avec procuration le divorce et pour qu'elle me retourne mes bagues en diamant et somme argent, mais elle non seulement elle veut pas divorcer et en + 20 millions centime algerien voila !

moi e dois descendre le 27 avril pour jelssa e ne sais pas quoi faire dire le juge a les photos !
merci tous

vos conseils j'en ai besoin

Par **youris**, le **18/04/2011** à **10:30**

bjr,

nous sommes sur un site juridique français.

pour connaître le droit applicable à votre situation, il faudrait connaître vos nationalités respectives, l'Etat dans lequel a eu lieu le mariage et votre domicile commun.

cdt